

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
9 février 2023

L'an deux mil vingt-trois et le neuf du mois de février le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire du mois de février sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRÉSENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Laurence MARTINEAU, Marie RENOU, Monique ENFRIN, Flora PRIEUR, Lucette SOURISSEAU.  
Messieurs Jean-Marie GRIMAUD, Yves MARTINEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS : Madame Bernadette BOURCIER.  
Messieurs Christophe HOGARD, Benoît DUGAST.  
Madame Véronique BESSE pouvoir à Madame Marietta BOONEFAES.  
Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU.  
Madame Julie MARIEL-GODARD pouvoir à Madame Monique ENFRIN.  
Monsieur Joseph CHEVALLEREAU pouvoir à Madame Odile PINEAU.

Secrétaire de séance : Marietta BOONEFAES.

Nombre administrateurs en exercice : 17

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 14

**N°12 : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE COOPERATION RELATIVE A LA CREATION ET L'ANIMATION D'UNE UNITE POUR PERSONNES HANDICAPEES AGEES (UPHA) AU SEIN DE L'EHPAD « LES GENETS EN FLEURS » DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU AVEC L'ASSOCIATION HANDI ESPOIR ET L'ADAPEI-ARIA – AUTORISATION DE SIGNATURE. (Rapporteur : Odile PINEAU).**

Afin de répondre aux besoins du territoire, de contribuer à la rénovation du secteur médico-social et de favoriser l'évolution des réponses aux attentes des personnes en situation de handicap, notamment au regard du vieillissement, le Conseil départemental de la Vendée a décidé de soutenir la création d'Unités pour les Personnes Handicapées et Agées (UPHA) au sein des EHPAD du département. Un appel à candidature a été lancé en juin 2022 et la création d'une UPHA au sein de la Résidence de la Fontaine du Jeu a été décidée à l'unanimité par la commission de sélection départementale.

Afin de formaliser les partenariats susceptibles de garantir au mieux le parcours de vie des personnes handicapées et vieillissantes sur le territoire des Herbiers, la Résidence de la Fontaine du Jeu souhaite s'engager aux côtés d'acteurs spécialisés et reconnus dans l'accompagnement du handicap. Il est ainsi proposé la signature d'une convention de partenariat avec l'association Handi-Espoir d'une part, qui gère la Maison d'Accueil Familial du Boistissandeu, et avec l'ADAPEI-ARIA d'autre part, qui gère le Centre d'Habitat des Herbiers.

Cette convention vise à garantir un haut niveau d'accompagnement des personnes âgées accueillies au sein de l'UPHA, notamment à travers des échanges réguliers entre les structures partenaires concernant l'admission et le suivi des personnes accueillies, des formations communes, des possibilités de mises à disposition réciproques des professionnels, l'élaboration commune des Projets d'Accompagnement

Personnalisé (PAP), et la coordination d'actions communes destinées à favoriser l'accompagnement du handicap et du vieillissement.

Envoyé en préfecture le 15/02/2023  
Reçu en préfecture le 15/02/2023  
Publié le  
ID : 085-268500758-20230209-DEL12\_20230209A-DE

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,  
Vu le Code de la Santé Publique,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente du CCAS, à signer le projet de convention ci-joint ainsi que toutes les pièces relatives à cette convention.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 16/02/23  
Publié électroniquement le : 17/02/23

**Marietta BOONEFAES,**  
Secrétaire de séance.



Pour copie conforme,

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

